

Bruxelles, le 21 septembre 1979

SEC(79) 1414

NOTE TECHNIQUE
COMPLÉMENTAIRE AU "DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
SUR LES QUESTIONS BUDGÉTAIRES"

SOMMAIRE

- A. INTRODUCTION
- B. ESTIMATION DES DÉPENSES PAR ÉTAT MEMBRE
- C. ESTIMATION DES RECETTES PAR ÉTAT MEMBRE
- D. TRANSFERTS NETS 1976-1978 D'APRÈS LA RÉPONSE
À LA QUESTION ÉCRITE N° 50/79 DE LORD
BESSBOROUGH

((Document de travail des Services de la Commission))

A. INTRODUCTION

La présente note vise à

- expliquer les méthodes
- fournir une série de statistiques de base utilisées pour l'élaboration des prévisions des dépenses, des recettes et des soldes figurant aux tableaux du texte et de l'annexe du " Document de référence sur les questions budgétaires " (Communication de La Commission au Conseil) ¹⁾

En outre, elle rappelle les chiffres concernant les transferts nets 1976-1978 d'après la réponse de la Commission à la Question écrite n° 50/59 de Lord Bessborough.

L'exposé des méthodes se limite aux opérations qui ne sont pas couramment utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de budget. Les sections consacrées aux montants compensatoires monétaires et aux estimations des recettes seront, de ce fait, très brèves.

Les tableaux chiffrés expliquant les prévisions vont, en général, jusqu'au stade de la part des Etats membres dans la dépense 1979-1980 en %. Les prévisions en MUCE du document de référence ne sont donc pas reproduites.

Afin d'éviter des confusions, les tableaux du présent document ne portent pas de numéros, mais des lettres. Dans la mesure où le présent texte cite des tableaux numérotés, ce qui est notamment le cas dans la section "Recettes", il s'agit des tableaux de l'annexe du document de référence.

B. Estimation des dépenses par Etat membre

La prévision des dépenses est basée sur

- les crédits pour paiements du budget 1979 (y compris budgets supplémentaires n° 2) et de l'avant-projet de budget 1980 (y compris la lettre rectificative n° 1) ;
- un regroupement en cinq grandes catégories, revêtant chacune une caractéristique propre, de 21 types de dépenses susceptibles d'être ventilées par Etat membre :
 - I. FEOGA section Garantie (Organisations des marchés, MCM),
 - II. Amélioration des structures (Fonds social, FEOGA-Orientation, y compris chapitre 86, FEDER, Bonifications SME),
 - III. Autres crédits d'intervention ventilés (Recherches et investissement, énergie, industrie),
 - IV. Remboursements (10 % des ressources propres, Compensation SME du Royaume-Uni, Mécanisme financier),

I. FEOGA, section GARANTIE

Les dépenses par Etat membre du Feoga section GARANTIE ont été estimées séparément pour

- Les coûts des organisations communes des marchés (OCM) et
- Les montants compensatoires monétaires (MCM).

1. Dépenses au titre des organisations communes des marchés

La méthode générale esquissée dans l'introduction a été appliquée au niveau de chaque organisation importante de marché en distinguant, pour chacune de ces organisations, un certain nombre de catégories de dépenses (restitutions, stockage etc.). Le nombre de catégories a été choisi, cas par cas, de façon à couvrir la quasi totalité des coûts de l'OCM concernée.

Pour réduire au minimum indispensable le nombre de conversions nécessaires, les opérations détaillées des sections a, b et c ont été effectuées sur la base de données exprimées en UC "agricoles" (UCA, "UC vertes"). Le passage à l'UCE s'est fait à un stade relativement global (section d). Les écarts par rapport au produit d'une conversion très détaillée ne devraient pas être de nature à changer les résultats essentiels.

a) Répartition effective des dépenses par Etat membre 1976-1978 en UC "agricoles" (UCA)

Sur la base des rapports financiers du FEOGA section Garantie, on a calculé, pour chacune des années 1976-78,

- la part en % de chaque OCM dans la dépense totale en UC "agricoles".
Exemple : part des céréales dans la dépense totale,
- la part en % des plus importantes catégories de dépenses dans la dépense totale par OCM.
Exemple : part des restitutions dans les dépenses totales pour les céréales,
- la part en % de chaque Etat membre dans chaque catégorie importante de dépense par OCM. Ex. : part de la Belgique dans les restitutions pour céréales.

La part de chaque Etat dans la dépense globale est obtenue par multiplication des trois pourcentages.

b) Répartition des dépenses par Etat membre, en UC "agricoles" (UCA) en année "normale"

Une valeur "normale" a été estimée pour chacun des trois types de pourcentages évoqués, en

- prenant une valeur moyenne si ceci semblait raisonnable,
- appliquant des corrections si ceci paraissait nécessaire selon des conditions de marché spécifiques. Ainsi, si un pourcentage montre une tendance décroissante et si l'observation du marché porte à croire à un phénomène structurel plutôt que conjoncturel, la "normale" se situe en-dessous de la moyenne.

La part normale d'un Etat membre dans la dépense totale est :



c) Prévision des parts 1979-1980, base UC "agricole"

L'application de la méthode générale exigerait maintenant la correction des pourcentages "normaux" pour tenir compte de considérations spécifiques, et notamment :

- d'éléments conjoncturels
- d'incidences réglementaires.

concernant les années de prévision 1979 et 1980.

En fait, l'évolution des deux premiers pourcentages - de la part de chaque OCM dans la dépense totale et de la part des plus importantes catégories de dépense dans la dépense totale par OCM en 1979 et 1980 - a déjà été fixée, compte tenu des éléments spécifiques mentionnés, lors de l'élaboration des crédits 1979 et 1980.

On se limitera à rappeler l'incidence de la conjoncture et de l'évolution réglementaire sur le premier des pourcentages - la part des différents OCM dans la dépense totale - en 1979 et 1980.

Rappel :

(a) Incidences de la conjoncture.

CEREALES. 1979 : forte augmentation des dépenses en raison des importantes quantités à exporter après la très abondante récolte de 1978, mais légère diminution fin 1979, compte tenu de la hausse des prix mondiaux. Par conséquent, augmentation de la part des céréales dans la dépense totale de 12,5 % à 17,5 %.

En 1980 : toujours de fortes exportations, mais l'amélioration conjoncturelle se fait sentir. La part des céréales redescend à 15 %.

LAIT ET PRODUITS LAITIERS. 1979 : l'augmentation de la part des céréales réduit la part des dépenses pour le lait et les produits laitiers à 45 %.

En 1980 : le secteur remonte à 50 %.

VIANDE BOVINE. 1979 : diminution nette de la part par rapport à la "normale" - de 10 % à 6 %, suite surtout à une diminution des interventions.

En 1980 : maintien de la part de 6 %.

SUCRE, MATIERES GRASSES

Part en 1979, identique à celle de l'année "normale".

Maintien de ce pourcentage en 1980.

AUTRES OCM :

En 1980, les parts des OCM concernant les fruits et légumes, le vin et le tabac diminuent légèrement - répercussions arithmétiques de l'augmentation des autres secteurs.

(b) Incidences réglementaires

Dès 1979 :

- MATIERES GRASSES : augmentation à 8% des dépenses du secteur à cause de l'introduction de l'aide à la consommation de beurre.
- FRUITS ET LEGUMES : augmentation à 4,5% en raison de l'introduction de l'aide aux fruits et légumes transformés.

1979/80 : Les décisions du Conseil agricole en matière de prix pour la campagne 1979-80 contribuent à l'augmentation de la part du lait et des produits laitiers à 50% en 1980.

La part de chaque Etat membre pour 1979 et 1980, par organisation de marché, par rapport à l'ensemble de la dépense spécifiquement agricole figure dans les tableaux B et C. Il convient de noter que les deux incidences réglementaires mentionnées ci-dessus touchent essentiellement l'Italie dont le pourcentage des dépenses augmente assez sensiblement de ce fait de 15,1% en année "normale" à 17,4% en 1979.

Enfin le tableau D présente une synthèse du pourcentage des dépenses agricoles de chaque pays par rapport au total de la dépense spécifiquement agricole pour pour l'année "normale" pour 1979 et 1980.

d) Traduction en parts sur la base d'UCE des prévisions élaborées sur la base de données en UC "agricoles" (UCA)

La conversion en données sur base de l'unité de compte européenne fut effectuée globalement au niveau de la part prévue des différents Etats membres dans la dépense totale, en multipliant la part de chaque Etat membre par le rapport entre

- le "double taux" moyen sur l'année, du pays en question et 1)
- le double taux moyen sur l'année, pour la Communauté entière

Les résultats figurent au tableau E.

1) En partant des définitions suivantes, soit

$D_1, D_2, \dots, D_9, D_T$ Les dépenses des 9 EM et la dépense totale en UCA

$\frac{D_1}{D_T} = \alpha_1, \frac{D_2}{D_T} = \alpha_2, \dots, \frac{D_9}{D_T} = \alpha_9$ les parts des EM dans la dépense totale,

t_1, t_2, \dots, t_9 et t_T les coefficients de double taux au niveau de chaque EM et au niveau de la Communauté tout entière.

On a alors, pour la dépense en UCE

$$D_1 \cdot t_1 + D_2 \cdot t_2 + \dots + D_9 \cdot t_9 = D_T \cdot t_T$$

$$\text{ou } \alpha_1 \cdot D_T \cdot t_1 + \alpha_2 \cdot D_T \cdot t_2 + \dots + \alpha_9 \cdot D_T \cdot t_9 = D_T \cdot t_T$$

$$\text{ou } \alpha_1 = \frac{t_1}{t_T} + \alpha_2 = \frac{t_2}{t_T} + \dots + \alpha_9 = \frac{t_9}{t_T}$$

- V. Fonctionnement, partie ventilée (Commission : dépenses de personnel, dépenses pour immeubles et matériel, Ecoles européennes, Centre Berlin, Centre Dublin. Dépenses du Parlement européen, du Conseil, de la Cour de Justice et de la Cour des Comptes)

Le total des agrégats I à V représente 95 % des crédits pour paiements en 1979 (et 93 % en 1980).

Un sixième agrégat réunit toutes les dépenses non ventilées. Il s'agit notamment des coûts de la coopération au développement (sans restitutions en ce qui concerne l'aide alimentaire), dont une imputation à des Etats membres déterminés a paru inappropriée pour les raisons exposées au point II, A, vi) du "Document de référence sur les questions budgétaires". L'agrégat VI comprend, en outre, la partie non ventilée des dépenses de fonctionnement, la partie non ventilée des dépenses du titre 3 et les réserves (chapitres 101-103) du budget de la Commission ;

- la répartition, entre Etats membres, des dépenses pour les catégories I à V selon une méthode dont les grandes lignes feront l'objet d'une description sommaire au paragraphe suivant, et d'un exposé plus détaillé dans les sections I à VIII.

Si l'essentiel des prévisions est établi en termes de crédits pour paiements (rappelons que ce sont les crédits pour paiements qui doivent être financés par les ressources propres), une prévision complémentaire a été effectuée pour l'agrégat "Amélioration des structures" en termes de crédits pour engagements, ces derniers reflétant généralement mieux que les crédits pour paiements la dynamique de l'évolution.

Description sommaire de la méthode. La méthode de répartition comportait, en principe, les opérations et phases suivantes :

- constatation et examen de la part des Etats membres dans les paiements sur crédits de l'exercice et sur reports en 1976-1978. Pour l'agrégat "Amélioration des structures", examen de la part 1976-1978 dans les engagements contractés ;
- élimination d'éléments accidentels afin de dégager une répartition "normale". Ceci, entre autres, par le calcul d'une moyenne ;
- prise en compte d'informations spécifiques sur l'évolution future (exemple : modification de la répartition "normale" des dépenses par l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions favorisant certaines régions spécifiques) ;
- application des pourcentages ainsi aménagés aux dépenses par secteur prévues pour 1979-1980.

2. Dépenses au titre des montants compensatoires monétaires (MCM)

Au niveau des MCM, la méthode générale n'était pas applicable.

Les MCM 1979 et 1980 furent calculés directement, par Etat membre, conformément aux méthodes utilisées pour la prévision budgétaire, pour le Budget 1979 et sur la base de la lettre rectificative n° 1 à l'avant-projet de Budget pour 1980.

Depuis les estimations contenues dans les deux documents de base suscités, une certaine évolution conjoncturelle a eu lieu, notamment pour la Grande-Bretagne où le taux des MCM a notamment baissé, renforçant ainsi les tendances déjà esquissées.

8

- 7 -

Tableau A : FECCA Garantie (OCM)
 Dépense par OCM et Etat membre en année normale - %
 (base UCA, récapitulation)

SECTEUR	D	DK	D	F	IRL	I	L	N	UK	Sous- total	Autres	TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Céréales	1,0	0,3	3,1	4,6	-	1,9	-	1,0	0,6			12,5
Lait	3,8	4,0	16,0	9,5	2,5	0,6	0,3	9,5	3,8			50,0
Matières grasses	-	-	0,6	0,9	-	4,3	-	0,1	0,1			6,0
Sucre	1,2	0,5	2,1	4,5	0,04	0,55	-	0,7	0,4			10,0
Viande bovine	0,3	0,8	2,8	1,5	1,8	1,7	-	0,6	0,5			10,0
Fruits, vins, tabac	0,04	0,01	0,35	2,2	-	5,8	-	0,05	0,03			8,5
Hors Annexe 2 et autres	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	-	0,6	0,6			3,0
TOTAL Année normale théo- rique arrondi	6,6	6,0	25,4	23,5	4,5	15,1	0,3	12,6	6,0			100

Tableau B : FEOGA-Garantie (OCM)
 Dépenses par OCM et Etat membre en 1979, en % (base UCA)

SECTEUR	B	DK	D	F	IRL	I	L	N	UK	Sous- total	Autres	TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Céréales	1,3	0,4	4,4	6,5	-	2,5	-	1,5	0,9			17,5
Lait	3,2	3,5	14,5	8,5	2,2	0,45	0,25	8,6	3,8			45,0
Matières grasses	-	-	0,75	1,3	-	5,6	-	0,15	0,2			8,0
Sucre	1,2	0,5	2,1	4,5	0,04	0,5	-	0,7	0,4			10,0
Viande bovine	0,18	0,5	1,7	0,9	1,1	1,0	-	0,35	0,25			6,0
Fruits, vins, tabac	0,03	negl.	0,3	2,1	-	7,0	-	0,04	negl.			9,5
Hors Annexe 2 et autres	0,4	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	-	0,8	0,8			4,0
TOTAL 1979 arrondi	6,3	5,4	24,3	24,2	3,6	17,4	0,3	12,1	6,4			100

Tableau C : FEOGA-Garantie (OCM)
Dépense par OCM et Etat membre en 1980, en % (base UCA)

SECTEUR	B	DK	D	F	IRL	I	L	N	UK	Sous- total	Autres	TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Céréales	1,2	0,4	3,7	5,6	-	2,2	-	1,2	0,7			15,0
Lait	3,5	3,7	15,6	9,2	2,4	0,5	0,25	9,2	4,25			48,5
Matières grasses	-	-	0,75	1,3	-	5,6	-	0,15	0,2			8,0
Sucre	1,2	0,5	2,1	4,5	0,04	0,5	-	0,7	0,4			10,0
Viande bovine	0,18	0,5	1,7	0,9	1,1	1,0	-	0,35	0,25			6,0
Fruits, vins, tabac	0,03	negl.	0,3	2,1	-	7,0	-	0,05	negl.			9,5
Hors Annexe 2 et autres	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	-	0,6	0,6			3,0
TOTAL 1980 arrondi	6,4	5,5	24,5	23,9	3,7	17,0	0,3	12,3	6,4			100

Tableau D : FEOGA-Garantie (OCM)
Dépense totale par Etat membre en année "normale", en 1979 et
1980 en % (base UCA)

	B	DK	D	F	IRL	I	L	N	UK	Sous- total	Autres	TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Année "normale"	6,6	6,0	25,4	23,5	4,5	15,1	0,3	12,6	6,0			100
1979	6,3	5,4	24,3	24,2	3,6	17,4	0,3	12,1	6,4			100
1980	6,4	5,5	24,5	23,9	3,7	17,0	0,3	12,3	6,4			100

Tableau E : FEOGA-Garantie (OCM)
Dépense totale par Etat membre, en 1979 et 1980, en %
base UCE

	B	DK	D	F	IRL	I	L	N	UK	Sous- total	Autres	TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1979	6,7	5,4	26,8	23,1	3,6	16,0	0,3	12,9	5,2			100
1980	6,7	5,5	27,5	22,9	3,7	15,5	0,3	13,0	5,5			100

II. Fonds social

Un essai de prévision par Etat membre a été effectué en termes d'engagements et de paiements.

1. Répartition effective des dépenses par Etat membre 1973-1978

Les tableaux F et G indiquent l'évolution des engagements et des paiements du Fonds social depuis 1973, c'est-à-dire depuis le premier élargissement de la Communauté, en MUCE et en %. L'année 1973 a été la deuxième année de fonctionnement du Nouveau Fonds; les opérations de démarrage en 1972 n'interviennent que pour environ 20 MUCE dans les paiements des années ultérieures - soit moins de 5 % - et ne faussent donc guère les résultats.

Jusqu'en 1976 inclusivement, la statistique des paiements par Etat membre a été tenue non par année de paiement, mais par année d'engagement. De ce fait, les paiements 1973-1976 ne peuvent être présentés que de façon cumulée. Pour faciliter la comparaison, les engagements 1973-1976 sont également indiqués sous forme cumulée.

Les chiffres de base 1973-1977 en MUC ont été convertis en MUCE aux taux annuels moyens.

2. Répartition 1973-1978 et prévisions 1979-1980

La prévision 1979-80 sera basée sur la moyenne 1973-1978, cette dernière aménagée en fonction d'un trend à la régionalisation plus poussée des dépenses.

a) Engagements

La proportion des concours du Fonds social agréés pour des opérations réalisées dans des régions retardées ou en déclin (région FEDER) ne cesse de croître. En effet, la disproportion croissante entre les ressources du Fonds et les demandes de concours qui lui sont adressées a amené la Commission à définir et à accentuer des critères de priorité à l'avantage des régions FEDER. En outre, 5 régions bénéficient réglementairement d'une majoration de 10 % du concours normal : Mezzogiorno, Irlande et Irlande du Nord, Départements français d'Outre-mer, Groënland. En conséquence, 73 % des engagements en 1976, 76 % en 1977 et 80 % en 1979 intéressaient des régions FEDER. Si cette tendance se poursuit - ce qui est probable - elle favorisera des pays comme la Grande-Bretagne et plus encore l'Italie (importance du Mezzogiorno), ce qui conduit à envisager, pour 1979-1980, des parts du Royaume-Uni, de l'Italie (et de l'Irlande) bien au-dessus de la moyenne 1973-1978.

b) Paiements

La seule régionalisation encore plus poussée des engagements porterait à situer la prévision des paiements 1979-1980 en faveur du Royaume-Uni et de l'Italie également au-dessus de la moyenne 1973-1978.

Il a paru approprié cependant d'escompter, de la part de l'Italie, le rattrapage d'une partie de son retard. Ainsi, la part prévisionnelle dans les paiements, à la fois du Royaume-Uni et de l'Italie, a été estimée à 25 % (pour comparaison: part dans les engagements 1979-1980 : Royaume-Uni = 25 %, Italie = 35 %).

Tableau F : Fonds Social - Engagements contractés par EM 1973-78, prévisions 1979-80

P A Y S	Evolution 1973-1978								Prévisions	
	en MUCE				en %				en %	
	1973-76 cumulé	1977	1978	1973-78 cumulé	1973-76	1977	1978	1973-78	1979	1980
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
B	34,7	11,4	11,1	57,1	2,6	2,3	2	2,6	2	
DK	39,1	15,1	14,2	68,4	3	3	2,5	2,9	2	
D	184	82	57,3	323,2	14,1	16,4	10,1	13,6	10	
F	289,6	124,6	86,2	500,5	22,2	25	15,2	21,1	16	
IRL	73	30	44,4	147,4	5,6	6	7,8	6,2	8	
I	372,4	74,5	233,2	680,1	28,5	14,9	41	28,7	35	
L	0,5	-	0,2	0,7	-	-	-	-	-	
N	42,8	15,8	9,8	68,5	3,3	3,2	1,7	2,9	2	
UK	269,6	145,6	111,9	527,1	20,7	29,2	19,7	22,2	25	
TOTAL	1305,7	499	368,3	2375	100	100	100	100	100	

Tableau G : Fonds Social - Paiements par EM 1973-78, Prévisions 1979-80

P A Y S	Evolution 1973-1978								Prévisions	
	en MUCE				en %				en %	
	1973-76 cumulé	1977	1978	1973-78 cumulé	1973-76	1977	1978	1973-78	1979	1980
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
B	14,80	8,7	12,23	35,10	3,24	3,09	4,29	3,50	3	3
DK	26,23	10,58	3,71	40,52	5,75	4,05	1,30	4,04	2	3
D	37,27	52,72	51,56	191,55	19,12	20,20	18,11	19,12	15	15
F	69,95	35,27	52,03	157,25	15,32	13,51	18,27	15,69	18	18
IRL	23,86	16,92	30,91	71,69	5,23	6,48	10,85	7,16	8	8
IT	100,46	55,61	30,38	186,45	22,01	21,31	10,67	18,61	25	25
L	0,01	0,05	0,05	0,11	-	-	-	-	-	-
N	22,08	10,47	14,41	46,96	4,84	4,01	3,06	4,68	3	3
UK	111,85	71,30	89,49	272,64	24,50	27,32	31,43	27,20	25	25
TOTAL	456,51	260,99	284,77	1.002,27	100,00	100,00	100,00	100,00	100	100

III. FEOGA, section ORIENTATION

(Engagements et paiements)

1. Répartition effective des dépenses en 1977-78

Jusqu'en 1976, Les actions du FEOGA section Orientation étaient financées par des crédits non dissociés, avec report automatique, pour 5 ans, des crédits engagés mais non encore payés.

C'est depuis 1977 seulement qu'il y a dissociation, Les crédits pour paiements servant à couvrir les paiements correspondant à des crédits d'engagement de l'exercice et des engagements d'exercices précédents.

Les prévisions 1979-1980 ont été basées sur l'expérience 1977-1978 en matière de régime des crédits dissociés.

On trouvera aux tableaux H et I

- Les engagements contractés (tableau H) et
- Les paiements sur crédits de l'exercice et sur crédits reportés depuis 1977. (Les paiements au titre des engagements contractés avant 1977 ont été délibérément écartés)

en MUCE et en %, y compris la moyenne arithmétique des parts en 1977/78.

L'évolution 1977-1978 appelle les observations suivantes :

a) Engagements

L'accroissement de la part de l'Allemagne et de l'Irlande et la diminution des pourcentages, notamment de la Belgique et des Pays-Bas (ainsi que - de façon moins prononcée - de l'Italie), s'explique au moins en partie, par le fait qu'entre 1977 et 1978, l'Orientation a subi un changement profond : le financement de projets sur base du Règlement 17/64 qui par sa répartition favorisait les Etats économiquement plus faibles et qui formait en 1977 encore les deux tiers des crédits disponibles, a pris fin en 1978 au bénéfice des actions communes qui favorisent nettement des Etats membres du Nord.

D'autre part, les nouvelles actions destinées à promouvoir les régions méditerranéennes et d'autres régions défavorisées de la Communauté ne sont décidées qu'en 1978 et 1979 et n'ont, par conséquent, aucun effet sur les quote-parts des deux exercices 1977 et 1978.

b) Paiements

A signaler notamment la part très faible et pratiquement inchangée en 1977/78 de l'Italie : aucune des actions financées par l'Orientation n'a donné lieu à des paiements importants en faveur de cet Etat membre.

La directive concernant l'Agriculture de montagne (directive 260/75) qui a connu une évolution favorable en Irlande et défavorable au Royaume-Uni a été appliquée trop tard en Italie et n'a donc donné lieu à des paiements pendant la période considérée. Le règlement (CEE) 1078/77 (non commercialisation du lait) qui mobilise un tiers des

2. Répartition "normale" et prévisions

Les prévisions 1979 ont été établies par les services de la Commission en

- identifiant d'abord les montants qui correspondent à des actions régionalisées à destination connue.

Il s'agit d'environ 20 % des crédits (pour paiements), dont environ 70 % profiteront à l'Italie

- appliquant aux autres crédits la clef de répartition moyenne 1977-1978 (considérée ainsi comme "normale").

Les prévisions 1980 s'appuient largement sur les perspectives des Etats membres, qui ont été complétées, le cas échéant, par la Commission. (Evolution 1979-1980 des engagements et paiements par Etat membre, en % : voir tableaux H, I)

Observations spécifiques concernant les perspectives en matière de paiements :

Certaines des tendances concernant des actions existantes seront encore valables en 1979 et 1980. Pour d'autres, et notamment l'application de la Directive 268/75 (Agriculture de montagne), une évolution plus favorable est prévue en ce qui concerne l'Italie et la France. De plus, la prolongation du Règlement 17/64 et la mise en oeuvre des projets financés dans le cadre du Règlement 355/77 ainsi que des nouvelles actions régionalisées devraient changer les quote-parts de 1980 en faveur de l'Italie et de l'Irlande. Par contre, cette évolution se fait au détriment du Royaume-Uni dont l'agriculture bénéficie d'une des meilleures structures de la Communauté et pour lequel, par conséquent, peu d'actions spécifiques dans le domaine des structures agricoles ont été proposées. Dans la mesure où l'accroissement des fonds disponibles doit servir au financement d'actions à caractère régional spécifique, le Royaume-Uni verra donc sa quote-part diminuer.

7+

Tableau H : FEOGA section Orientation - Engagements contractés par EP 1977-78, Prévisions 1979-80

PAYS	EVOLUTION 1977-1978					PREVISIONS 1979-80	
	en MUCE		en %			en %	
	1977	1978	1977	1978	1977-1978 moyenne	1979	1980
B	17,01	5,7	5,46	2,13	3,79	2,72	2,07
DK	43,54	12,56	4,35	4,69	4,52	3,24	2,27
D	85,33	85,78	27,41	32,04	29,73	21,30	17,57
F	63,55	53,67	20,41	20,05	20,23	21,73	23,62
IR	17,47	19	5,61	7,1	6,36	5,2	7,65
IT	50,4	39,22	16,19	14,65	15,42	31,51	29,31
L	0,59	0,51	0,19	0,19	0,19	0,14	0,29
N	18,63	12,54	5,99	6,68	5,33	3,82	3,07
UK	44,78	38,73	14,39	14,47	14,43	10,34	14,15
TOTAL	311,3	267,72	100	100	100	100	100

Tableau I : FEOGA section Orientation - Paiements par EM. 1977-78, Prévisions 1979-80

PAYS	EVOLUTION 1977-1978					PREVISION 1979-80	
	en MUCE		en %			en %	
	1977	1978	1977	1978	1977-1978 moyenne	1979	1980
B	2,13	3,21	2,45	1,76	2,10	1,67	2,14
DK	2,97	11,93	3,42	6,53	4,97	3,98	2,34
D	23,96	74,48	27,6	40,78	34,19	27,24	20,02
F	17,54	32,99	20,21	18,06	19,14	20,12	22,28
IRL	5,98	13,36	6,89	7,32	7,10	6,31	7,18
IT	2,37	5,35	2,73	2,93	2,83	17,05	27,09
L	0,5	0,31	0,58	0,17	0,38	0,3	0,34
N	4,02	9,53	4,63	5,22	4,93	3,92	3,49
UK	27,34	31,47	31,49	17,23	24,36	19,41	15,12
TOTAL	86,81	182,63	100	100	100	100	100

IV. Fonds régional (FEDER)

Les prévisions concernant ce secteur sont basées sur :

- les nouveaux quotas valables pour la période 1978-1980
- certains aménagements tenant compte de l'expérience concernant les quotas, les engagements et les paiements effectifs en 1976-77 et notamment en 1978 (-juin 1979).

Tous les éléments chiffrés figurent aux tableaux .K. (engagements) et .L. (paiements). Les quotas 1975-77 ayant été exprimés en MUC, les dépenses effectives 1976-1977 ont également été données en MUC.

1. Engagements

Les quotas étant presque strictement respectés année par année, au niveau des engagements, les prévisions 1979-1980 des engagements correspondent aux quotas 1978-1980.

2. Paiements

L'expérience jusqu'au 30 juin 1979 porte à

- relever de 6 à 8 % la part de l'Allemagne, et de 6,46 à 7 % celle de l'IRLANDE,
- réduire d'autant, c'est-à-dire de 39,39 à 36,85 % la part de l'Italie.

Les parts des autres Etats membres dans les paiements correspondant en moyenne aux quotas, il devrait en être de même en 1979-80.

V. Bonifications d'intérêt liées aux prêts communautaires dans les Etats membres moins prospères qui participent au système monétaire européen

La répartition des dépenses au titre du Règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil du 3 août 1979 relatif à la bonification de certains prêts accordés dans le cadre du système monétaire européen (1) s'est faite conformément à la Déclaration inscrite au procès-verbal de la session du Conseil lors de laquelle le règlement cité a été adopté et qui reprend la déclaration du Conseil européen des 4 et 5 décembre 1978 : deux tiers pour l'Italie, un tiers pour l'Irlande.

(1) JO L 200 du 8.8.1979, p. 1.

VI. Autres crédits d'intervention ventilés

Les difficultés d'une prévision font que les estimations 1979-80 comportent une assez grande marge d'incertitude notamment en ce qui concerne les secteurs de l'énergie et de l'industrie. A rappeler, cependant, que le total des dépenses pour les trois domaines des "autres crédits d'intervention ventilés" ne représente que 2-3 % du total des crédits pour paiements.

1. Recherches et investissement (Chapitre 33)

Les prévisions ont été établies compte tenu de la répartition effective des dépenses 1978 et de la perspective que le programme JET devra faire croître la part du Royaume Uni, avec, comme conséquence, une diminution relative de la part de l'Italie (cf. tableau M).

2. Energie (Chapitre 32)

Prévision compte tenu de la répartition des
- contrats acceptés ou en cours d'acceptation et des
- paiements 1976 - 1978
(Tableau N).

3. Industrie (Chapitre 37, article 370 - 376)

Prévision difficile tenant compte de l'évolution 1976-1978 et de l'incidence possible d'actions nouvelles.
(Tableau O).

Tableau M : Recherches et investissement (chap. 33) - Paiements par Etat membre
1978 et Prévisions 1979-80

Pays	1978				Prévisions	
	en MUCE			Total en %	Total en %	
	CCR (action directe)	Action indirecte	Total		1979	1980
B	10	11,5	21,5	12,4	13,6	13,9
DK	-	1,5	1,5	0,9	1,3	1,4
D	17	19,0	36,0	20,8	21,6	21,1
F	3	12,5	15,5	9,0	10,5	10,5
I	62	7,0	69,0	39,9	31,5	32,7
IRL	-	0,3	0,3	0,2	0,4	0,5
L	-	0,2	0,2	0,1	0,2	0,3
N	12	5,0	17,0	9,8	9,9	9,8
UK	1	11,0	12,0	6,9	11,0	9,8
	105	68,0	173	100	100	100

Tableau N : Energie (chapitre 32) - Paiements par EM. 1976-1978, Prévisions 1979-80

Pays	EVOLUTION 1976-1978								PREVISIONS 1979-80
	en MUCE				en %				en %
	1976	1977	1978	1976-78 cumulé	1976	1977	1978	1976-78 moyenne	1979-80
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
B	1,019	-	1,110	2,129	7,3	-	7,7	5,3	1,1
DK	-	0,223	0,051	0,274		1,9	0,3	0,7	0,9
D	2,068	2,034	3,012	7,114	14,8	17,0	20,9	17,6	23,7
F	4,359	7,877	3,905	16,141	31,3	65,9	27,1	40,0	33,8
IRL	-	0,061	0,255	0,316		0,5	1,8	0,8	1,7
I	1,664	0,477	2,214	4,355	11,9	4,0	15,4	10,8	9,3
L	-	-	-	-					-
N	1,746	-	0,296	2,042	12,5		2,1	5,1	10,3
UK	3,095	1,285	3,555	7,935	22,2	10,7	24,7	19,7	19,2
TOTAL	13,951	11,957	14,398	40,306	100	100	100	100	100

Tableau 0 : Industrie (chapitre 37) - Paiements par EM. 1976-1978, Prévisions 1979-80

Pays	EVOLUTION 1976-1978								PREVISIONS 1979-80
	en MUCE				en %				en %
	1976	1977	1978	1976-78 cumulé	1976	1977	1978	1976-78 moyenne	1979-80
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
B	0,022	0,096	0,099	0,217	39,3	12,7	5,3	8,1	8
DK	-	0,011	0,019	0,030		1,5	1,0	1,1	0,2
D	0,012	0,219	0,614	0,845	21,4	29,1	32,6	31,4	18
F	0,012	0,164	0,487	0,661	17,9	21,8	25,8	24,5	23
IRL	0,002	0,013	0,024	0,039	3,6	1,7	1,3	1,4	0,3
I	0,004	0,068	0,181	0,253	7,1	9,0	9,6	9,4	27,5
L	-	0,003	0,005	0,008		0,4	0,3	0,3	-
N	0,006	0,081	0,110	0,197	10,7	10,7	5,8	7,3	11
UK	-	0,099	0,345	0,444		13,1	18,3	16,5	12
TOTAL	0,056	0,754	1,884	2,694	100	100	100	100	100

VII. Remboursements

Il s'agit

1. du remboursement forfaitaire aux EM des frais encourus pour la perception des ressources propres (chapitre 40)
Total 1979 = 691,9 MUCE, 1980 : 737,7 MUCE
2. des compensations financières destinées à être versées au Royaume Uni qui, ne participant pas effectivement et entièrement aux mécanismes du Système Monétaire Européen, ne doit pas supporter la charge afférant à la mise en oeuvre de ce dernier.
Prévisions : 45,4 MUCE en 1979 et 1980
3. en 1980, de l'application du "mécanisme financier" conformément à la décision du Conseil du 17 mai 1976 (chapitre 41). Montant prévu : 68,0 MUCE en faveur du Royaume Uni

VIII. Fonctionnement, partie ventilée

Les dépenses suivantes de fonctionnement ont été ventilées par Etat membre:

- dépenses de personnel de la Commission (titre 1), dépenses pour immeubles et matériels : (chapitres 20 - 23) sur la base d'informations récentes internes de la Commission
- écoles européennes (article 289), Centre Berlin (poste 3010) et Centre Dublin (article 359) : chiffres du budget général
- Parlement européen : sur la base d'une clé communiquée par les services du P.E.
- Conseil : imputation forfaitaire et intégrale des dépenses à la Belgique
- Cour de Justice et Cour des Comptes : imputation forfaitaire et intégrale des dépenses au Luxembourg.

Les résultats en MUCE figurent aux tableaux P et Q.

Tableau P : Dépenses de fonctionnement, partie ventilée (crédits non-dissociés) - 1979

SECTEUR	en MUCE											
	B	DK	D	F	IRL	I	L	N	UK	Sous-Total	Autres	TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I. Fonctionnement Commission												
1. Personnel (titre 1)	336,4	0,4	1,2	1,6	0,4	2,0	66,4	0,4	0,8	409,6		409,6
2. Immeubles matériels ch.20-23	54,5	0,6	2,6	1,4	0,2	0,7	14,2	1,0	1,0	76,2	3,4	79,6
3. Ecoles européen. (Art.289)	15,7		2,7			3,7	6,4	2,0	0,3	30,8	-	30,8
4. Centre Berlin (Art.3010)			3,2							3,2	-	3,2
5. Centre Dublin (Art.359)					2,6					2,6	-	2,6
II. Autres Institutions												
1. Parlement	7,2		4,3	4,3		1,4	124,2	1,4	1,4	144,2		144,2
2. Conseil	102,8									102,8	-	102,8
3. Cours de Justice							19,6			19,6	-	19,6
4. Cours des Comptes							12,7			12,7	-	12,7
TOTAL I + II	516,6	1,0	14,0	7,3	3,2	7,8	243,5	4,8	3,5	801,7	3,4	805,1

28

Tableau Q : Dépenses de fonctionnement, partie ventilée (crédits non dissociés) 1980

en MUCE

SECTEUR	9	DK	D	F	IRL	*	L	M	UK	Sous- total	Autres	TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<u>I. Fonctionnement Commissions</u>												
1. Personnel (titre 1)	376,3	0,5	1,3	1,9	0,5	2,2	74,2	0,5	1,0	458,4	-	458,4
2. Immeubles matériels (art. 20-25)	72,7	0,7	3,0	1,9	0,3	1,0	19,0	1,3	1,4	101,5	4,6	106,4
3. Ecoles Européen. (art. 289)	16,8		3,0			4,2	7,0	2,2	0,6	33,8	-	33,8
4. Centre Berlin (art. 301)			3,6							3,6		3,6
5. Centre Dublin (art. 359)					2,9					2,9		2,9
<u>II. Autres Institutions</u>												
1. Parlement	8,4	-	5,0	5,0	-	1,7	144,4	1,7	1,7	167,9		167,9
2. Conseil	117,6									117,6		117,6
3. Cour de Justice							23,9			23,9		23,9
4. Cour des Comptes							15,5			15,5		15,5
Total I + II	591,8	1,2	16,6	8,8	3,7	9,1	284,0	5,7	4,7	925,4	4,6	930,0

C. Estimation des recettes par Etat membre

Généralités

Dans chacun des tableaux 7 à 10A, les chiffres relatifs au PIB résultent de :

- pour 1976 et 1977 : chiffres publiés par l'Office Statistique des Communautés européennes ;
- pour 1978 à 1980 : estimations de la Commission basées sur des chiffres fournis par les Etats membres et discutés au sein du Comité de Politique Economique.

Les taux de change utilisés dans ces tableaux sont les suivants :

- pour 1976 et 1977 - l'ancienne Unité de Compte Budgétaire a été convertie en Unité de Compte Européenne au taux moyen de l'année en question ;
- pour 1978 - au cas où les chiffres proviennent des comptes de gestion de la Commission, ces chiffres ont été retenus. Pour l'année entière, ceci correspond approximativement au taux moyen de l'année utilisé pour les autres chiffres de l'année 1978 (p.ex. le PIB) ;
- pour 1979 et 1980 - les taux retenus pour l'établissement des budgets, à savoir celui du 1.2.78 pour 1979 et celui du 1.2.79 pour 1980.

Les tableaux 7 et 8 montrant l'évolution des droits de douane ainsi que des prélèvements agricoles de 1976 à 1980 sont tirés pour les années 1976 à 1978 des comptes de gestion de la Commission, pour 1979 du Budget supplémentaire n° 2 1979 et pour 1980 de l'avant-projet de Budget 1980 modifié par la lettre rectificative n° 1.

Le tableau 9 montrant les estimations TVA a été établi sur base des prévisions "macro-économiques", essentiellement les prévisions des parts de l'assiette TVA dans le PIB de chaque pays, modifié suivant les informations obtenues de chaque pays-membre. Le tableau indique les montants qui auraient dû être payés si chaque Etat membre avait versé des ressources TVA au cours des années concernées. Les versements totaux pour chaque année correspondent aux montants des dépenses à financer après déduction des droits de douane, des prélèvements agricoles ainsi que des recettes diverses; pour l'exercice 1978 les chiffres provenant du compte de gestion, pour 1979 du Budget supplémentaire n° 2 1979 et pour 1980 de l'avant-projet de Budget 1980 modifié par la lettre rectificative n° 1.

Tableau 10 montrant les parts des Etats membres dans le financement du Budget inclut tous les versements (droits de douane, prélèvements agricoles et contributions financières ou TVA) mais avec des ajustements pour les années 78 et 79 qui reflètent les versements effectués hors Budget aux nouveaux Etats membres en application des articles 131 et 172 de l'acte d'adhésion.

Le tableau 10 montre les parts des Etats membres en 1978, 1979 et 1980 dans l'hypothèse que tous les Etats membres aient effectué des versements TVA et que les Art. 131 et 132 ne soient pas applicables.

Le tableau 10B prend la même information de base que celle utilisée pour les tableaux 10 et 10A pour 1979 mais les pourcentages sont calculés sur le taux de change moyen du mois d'août 1979 au lieu de celui du 1.2.78 retenu pour le Budget 1979.

Son but est de démontrer que, particulièrement pour 1979, des variations des

30

D. Transferts nets 1976-1978 d'après la réponse à la Question écrite n° 50/79 de Lord Bessborough

Le tableau R rappelle les transferts nets 1976-1978, par Etat membre, communiqués par la Commission en réponse à la Question écrite n° 50/79 de Lord Bessborough.

La Commission doit souligner que les différences d'approche rendent difficile une comparaison de ces soldes 1976-1978 avec ceux du document de référence pour 1979 et 1980 :

Les premiers se basent sur les opérations de caisse : total des paiements sur crédits de l'exercice et sur reports, versements de ressources propres et de contributions PNB,

Les deuxièmes prennent comme point de départ la prévision des crédits pour paiements ; ils écartent certaines dépenses - notamment celles concernant l'aide au développement (en réduisant parallèlement le côté financement) et introduisent des éléments de "normalisation" (élimination d'anomalies dans la dépense d'une année spécifique).

Tableau R : Transferts nets 1976-78 selon les opérations de caisse

	(en millions d'UCE)(1)								
	1976			1977			1978		
	Transferts enregistrés	Montants compensatoires monétaires	Transferts ajustés	Transferts enregistrés	Montants compensatoires monétaires	Transferts ajustés	Transferts enregistrés	Montants compensatoires monétaires	Transferts ajustés
Belgique/Luxembourg	357,6	- 11,4	+ 346,2	+ 378,4	- 49,6	+ 328,8	+ 393,4	- 43,1	+ 350,3
Danemark	+ 378,8	- 84,8	+ 294,0	+ 519,6	- 226,6	+ 293,0	+ 620,4	- 239,1	+ 381,3
République fédérale d'Allemagne	- 1014,9	- 38,7	- 1053,6	- 1291,7	- 175,2	- 1466,9	- 346,8	- 173,0	- 519,8
France	+ 102,1	- 44,0	+ 58,1	- 46,5	- 263,4	- 309,9	- 33,3	- 287,7	- 321,0
Irlande	+ 194,4	- 39,3	+ 155,1	+ 408,5	- 196,5	+ 212,0	+ 570,5	- 210,4	+ 320,1
Italie	+ 209,8	+ 38,0	+ 247,8	- 66,4	+ 360,0	+ 293,6	- 723,4	+ 418,5	- 304,9
Pays-Bas	+ 295,2	- 74,4	+ 220,8	+ 236,1	- 198,6	+ 87,5	+ 236,8	- 179,8	+ 57,0
Royaume-Uni	- 238,1	+ 148,3	- 89,8	- 624,1	+ 749,9	+ 125,8	- 1121,6	+ 714,6	- 407,0
Total	+ 284,9	- 106,3	+ 178,6	- 436,1	0	- 436,1	- 444,0	0	- 444,0
Versements directs dans d'autres pays	+ 21,5		+ 21,5	+ 16,7		+ 16,7	+ 39,0		+ 39,0
Modification des soldes de la Commission auprès des trésors nationaux (2)	- 299,0		- 299,0	+ 324,3		+ 324,3	+ 393,9		+ 393,9
Différences sur les taux de change (3)	- 7,4	+ 106,3	+ 98,9	+ 95,1		+ 95,1	+ 11,1		+ 11,1
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Aux taux de change moyens pour l'exercice considéré.
 (2) Les Trésors nationaux tiennent des comptes au nom de la Commission; des soldes de ces comptes ont changé en cours d'exercice. Ces comptes ne sont pas porteurs d'intérêt et ne peuvent être utilisés par la Commission que pour faire face aux dépenses budgétaires approuvées.
 (3) Ces différences comptables résultent de l'utilisation de taux de change moyens et, dans le cas des montants compensatoires monétaires en 1976, du fait que les comptes agricoles étaient tenus en unités différentes.

Source : JO C 164 du 2.7.1979, p. 11.